

REÇU LE - 3 FEV. 2026

Caroline ROCHE  
27 chemin de la Badeliere  
69280 SAINTE CONSORCE

Sainte Consorce, le 3 Fevrier 2026

A l'attention de :

Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur pour la mairie de Ste Consorce

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Consorce, je souhaite formuler la présente observation concernant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP numero 6) située en vis-à-vis immédiat de ma propriété, sise 27 chemin de la Badelière / ref cadastrale 1634, 1641, 1642, 1646 (ces 2 dernières étant des parcelles indivises du chemin d'accès).

Cette OAP prévoit une densification significative du secteur, susceptible d'être réalisée par des opérations de promotion immobilière sur une parcelle de superficie contrainte. Or, plusieurs éléments me conduisent à m'interroger sur la pertinence et la proportionnalité de ces orientations au regard des caractéristiques réelles du site et de son environnement immédiat.

Tout d'abord, la densification envisagée aurait pour effet de porter atteinte au cadre paysager existant. Le secteur concerné bénéficie actuellement d'un panorama ouvert et d'une qualité paysagère qui constituent un élément structurant du cadre de vie des riverains. La volumétrie et la densité projetées risquent d'altérer définitivement ces vues et de rompre l'équilibre paysager du site.

Par ailleurs, l'intensification de l'urbanisation sur une parcelle restreinte soulève des

interrogations sérieuses en matière d'accès et de circulation. Les voies existantes, déjà contraintes, paraissent difficilement adaptées à l'accueil d'un nombre important de nouveaux résidents, avec les flux supplémentaires que cela implique (véhicules, livraisons, stationnement). Ces contraintes sont de nature à générer des difficultés d'accès, ainsi que des nuisances pour les habitations riveraines.

En outre, la concentration d'un nombre significatif de logements sur un espace limité est susceptible de créer des nuisances accrues (sonores, visuelles, usages intensifs des espaces), incompatibles avec le caractère résidentiel et peu dense du secteur tel qu'il existe aujourd'hui.

Ensuite, la présence d'un cèdre du Liban, plus que centenaire, dont les racines s'étendent est à considérer. En effet, le projet actuel prévoit l'établissement d'un parking à quelques mètres de l'arbre. Le travail des pelleteuses endommagerait très certainement les racines et mettrait en danger cet arbre.

Enfin, cette évolution projetée est de nature à entraîner une dépréciation significative de la valeur des biens existants à proximité immédiate, du fait de la perte de vue, de la dégradation du cadre de vie et de l'augmentation des contraintes d'usage.

Au regard de ces éléments, je souhaite que l'OAP concernée fasse l'objet d'un réexamen, notamment en ce qui concerne :

- le niveau de densité envisagé,
- la prise en compte effective du contexte paysager,
- l'adéquation des accès et des voiries existantes,
- et l'impact global du projet sur le cadre de vie des riverains.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à la présente observation et de sa prise en compte dans votre rapport et vos conclusions.

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Caroline ROCHE  
27 Chemin de la Badelière - 69280 SAINTE CONSORCE  
3 Février 2026

